Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_217-DE

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12/10/2026
Délibération n°44

L'an deux mille vingt-six, lundi douze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi six du mois d'octobre deux mille vingt-six.

| Nombre de membres du conseil | |
|---|---|
| En exercice | 62 |
| Présents | 57 |
| Votants | 60 |
| Vote | |
| Pour | 60 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Fabienne GLET, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Richard HERVE, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Isabelle BARATHON, Yvonnick PERRIN, délégué de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER

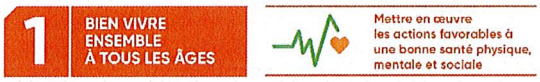
Secrétaire de séance : Françoise GRIGNAC

## SANTE AUTONOMIE - COOPERATION LOCALE DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CLPPA) – FINANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION MENEES SUR LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Annexe : Convention Pilotes d'actions 44*

*La présente délibération a pour objet d'approuver le financement des actions de prévention portées par des partenaires.*




**Rapport de Mme Rose Line PREVERT Vice-présidente,**

En 2025, REDON Agglomération a porté l'expérimentation d'un projet territorial de la prévention de la perte d'autonomie pour les retraités, à l'initiative de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) d'Ille-et-Vilaine. Il s'agissait d'expérimenter de nouvelles modalités de gouvernance, de construire un programme d'action territorial en partenariat avec les acteurs locaux et départementaux, et répondant aux différentes situations des personnes dans une logique de réponse graduée.

Les conférences des financeurs de Loire-Atlantique et du Morbihan sont très intéressées par cette expérimentation et ont souhaité soutenir son déploiement. Ainsi elles cofinancent le poste de chargée de mission, rattaché au CLIC REDON Agglomération. Cette ressource en ingénierie coordonne et anime la CLPPA, assure le portage de cette dernière à l'échelle du territoire.

La CFPPA 44 alloue également à REDON Agglomération, en sa qualité de porteur de la CLPPA, une subvention dédiée au déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, au titre des crédits dédiés alloués par la CNSA.
La CLPPA se charge de reverser les aides financières aux porteurs d'actions. Ce versement se fera sous la forme d'une subvention.

Pour l'année 2026, l'enveloppe versée par la CFPPA 44 est de 20 000 € pour le déploiement d'actions. Au vu des projets déposés, il est proposé que cette enveloppe soit redistribuée par la CLPPA sous forme de subvention aux organismes suivants :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_217-DE

| Porteurs d'action | Actions | Montant alloué |
|---|---|---|
| Office Territorial des Sports du Pays de Redon | Prévention des chutes<br>Activité physique adaptées | 8 250,00 € |
| Mobil'santé | Prendre soin de soi et de sa santé mentale | 2 000,00 € |
| Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Redon | Ateliers collectifs Nutrition | 8 020,64 € |
| Association Siel Bleu | Gym prévention | 713,00 € |
| **TOTAL** | | **18 983,64 €** |

La somme restante, soit 1016,36 €, sera reportée sur l'année 2027 pour être attribuée à de nouveaux porteurs d'actions.

Une convention sera établie avec chaque porteur d'action afin de définir les modalités de versement et d'utilisation de cette subvention.

**VU** la délibération n°CC_2026_09 du Conseil communautaire du 26 janvier 2026 autorisant le Président à répondre au nom de REDON Agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un programme coordonné 2026 sur le territoire d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** la convention pluriannuelle 2026-2028 d'objectif et de financement signée avec le Département 44 au titre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, signée en vertu de la Décision n°2026-43 du 13 avril 2026 ;

**CONSIDERANT** l'enveloppe allouée de 20 000 € par la CFPPA de Loire-Atlantique à REDON Agglomération pour les actions ;

**CONSIDERANT** les projets d'actions de prévention déposés par différents partenaires sur la partie ligérienne du territoire de REDON Agglomération ;

**CONSIDERANT** la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Bien vivre ensemble à tous les âges : Diversifier les offres d'accompagnement et mettre en œuvre les actions favorables à une bonne santé physique, mentale et sociale.

**Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :**

- **d'autoriser le versement des subventions aux porteurs d'actions mentionnés dans la présente délibération pour les montants et actions qui y sont mentionnés ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision, notamment les conventions avec les porteurs d'action(s).**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

La Secrétaire de séance,
Françoise GRIGNAC

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34